

Commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2012

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	1
Présentation du territoire desservi	1
Mode de gestion du service	1
Estimation du nombre d'habitants desservis.....	1
Nombre d'abonnés	1
Prélèvement sur les ressources en eau.....	1
Production d'eau potable	1
Importation d'eau potable	2
Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus	2
Autres volumes.....	2
Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours).....	3
Linéaire de réseaux de desserte	3
2. Tarification de l'eau et recettes du service	4
Modalités de tarification.....	4
Facture d'eau type	5
Recettes d'exploitation 2012 (en € HT).....	5
3. Financement des investissements.....	6
Branchements en plomb	6
Travaux engagés au cours de l'exercice	6
État de la dette du service (en €)	6
Amortissements	6
4. Indicateurs de performance	7
Qualité de l'eau	7
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	7
Rendement du réseau de distribution	8
Indice linéaire des volumes non comptés.....	8
Indice linéaire de pertes en réseau.....	8
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	9

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**

- Nom de la collectivité : **Lumigny-Nesles-Ormeaux**
- Compétences liées au service : **Production / Transfert / Distribution**
- Territoire desservi : **Lumigny - Nesles - Champlet (hameau)**

Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public (type affermage)

- Nom du délégataire : **VEOLIA Eau**
- Date de début de contrat : **1^{er} janvier 2011**
- Date de fin de contrat : **31 décembre 2025**
- Missions du délégataire : **Compteurs eau froide, Distribution, Facturation, Gestion abonnés, Gestion clientèle, Production, Radio relevé compteurs, Auto surveillance – Métrologie, Branchements, Branchements plomb.**

Estimation du nombre d'habitants desservis

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Nombre d'habitants desservis	1275	1145	-10,2 %

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **447** abonnés au 31/12/2012 (446 au 31/12/2011).

Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource : nature et implantation	Débit nominal [Capacité de production]	Production 2011 (sur 365 jours - en m ³)	Production 2012 (sur 365 jours - en m ³)	Variation 2011/2012
Forage de la Fortelle (prélèvement en nappe souterraine)	30 m ³ /h soit 600 m ³ /j	54 144	52 240	-3,51 %

Production d'eau potable

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution (ce volume est calculé sur une période de 365 jours).

Volume produit : $V_1 = 52\,240$ m³/an

Importation d'eau potable

Fournisseur (service vendeur)	Volume acheté durant l'exercice 2011 (sur 365 jours - en m ³)	Volume acheté durant l'exercice 2012 (sur 365 jours - en m ³)
Néant	0	0
Total d'eau potable achetée : V₂		0

Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus

Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2011 (en m ³)	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2012 (en m ³)
Abonnés domestiques	51 142	44 896
Autres abonnés	31	17
Total comptabilisé aux abonnés : V₇	51 173	44 913

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 100 m³/an. Elle était de 115 m³/an en 2011.

Autres volumes

	2011	2012	évolution
Volume de service V ₉ ⁽¹⁾	308	314	+1,91 %
Volume consommé non compté V ₈ ⁽²⁾	105	105	0%

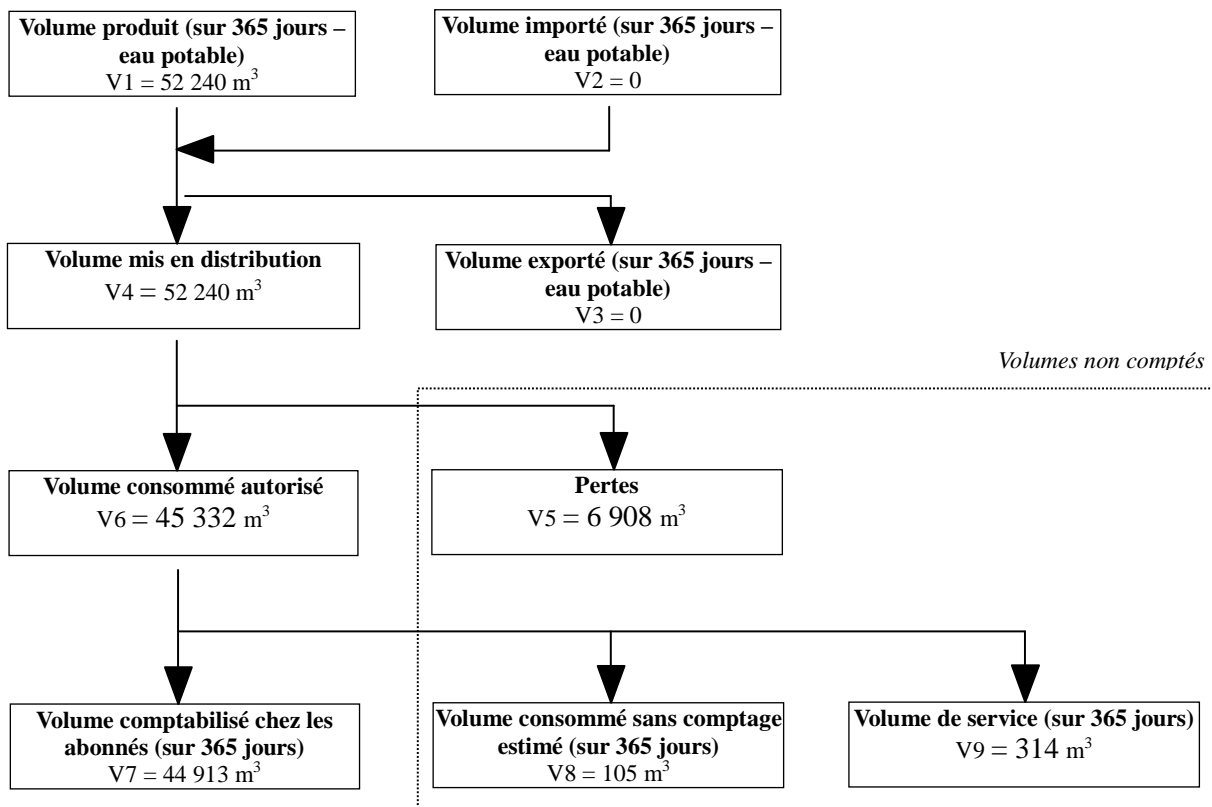
⁽¹⁾ Volume – estimé – produit et utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges (calcul sur 365 jours).

⁽²⁾ Volume – estimé – produit et utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation (calcul sur 365 jours).

Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours)

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V_2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V_3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_6 - V_4$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (Résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés ramené sur 365 jours)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V_9 ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire de réseau de desserte s'entend comme la longueur des canalisations situées entre les unités de potabilisation (à défaut les réservoirs) et les points de raccordement des branchements des abonnés (branchements non compris) ou des unités de potabilisation jusqu'aux points de livraison d'eau en gros.

Le linéaire du réseau de desserte (hors branchements) du service public d'eau potable est de **21,8** kilomètres au 31/12/2012.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2012		Au 01/01/2013	
Part de la collectivité					
Frais d'accès au service	(facultatif)	/		/	
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	/		/	
	Abonnement Diam 20 mm	/		/	
	Abonnement Diam 30 mm	/		/	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 150 m ³	0,82 €/m ³		1,07 €/m ³	
	Tranche 2 : 151 à 500 m ³	0,80 €/m ³		1,05 €/m ³	
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	0,78 €/m ³		1,03 €/m ³	
Part du délégataire					
Frais d'accès au service	(facultatif)	52,26 €		53,70 €	
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	50,52 €		51,06 €	
	Abonnement Diam 20 mm	90,84 €		91,78 €	
	Abonnement Diam 30 mm	119,30 €		120,56 €	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 150 m ³	0,6610 €/m ³		0,6680 €/m ³	
	Tranche 2 : 151 à 500 m ³	0,6610 €/m ³		0,6680 €/m ³	
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	0,6610 €/m ³		0,6680 €/m ³	
Taxes et redevances					
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	oui	non	oui	non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0,0490 €/m ³		0,0412 €/m ³	
	Pollution domestique	0,3990 €/m ³		0,4000 €/m ³	

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 30/03/2012 effective à compter du 01/06/2012 fixant les tarifs du service d'eau potable (aucune modification de la part proportionnelle de la collectivité pour l'année 2013).

EXPLICATION 0.82

Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

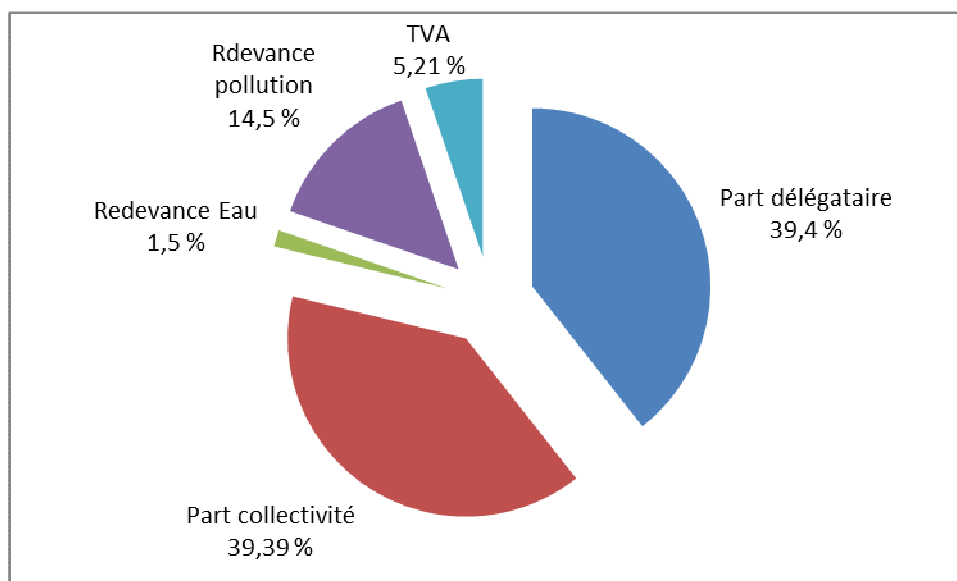
Tarifs		Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %	
Déléataire	Part fixe		50,52 €	51,06 €	+ 1,06 %
	Part proportionnelle	Tranche 1 ⁽¹⁾	79,32 €	80,16 €	+1,05 %
		Tranche 2	79,32 €	80,16 €	+1,05 %
		Tranche 3	79,32 €	80,16 €	+1,05 %
Collectivité	Part fixe		/	/	/
	Part proportionnelle	Tranche 1 ⁽¹⁾	98,4 €	128,4 €	+30,4 %
		Tranche 2	96,0 €	126 €	+31,2%
		Tranche 3	93,6 €	123,6 €	+32,5%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		5,88 €	4,94 €	-16 %	
Redevance de pollution domestique		47,88 €	48 €	+0,3 %	
TVA (5,5 %)		15,51 €	17,19 €	+10,8%	
Total		297,51 €	329,75 €	+10,8 %	
Prix au m³		2,48 €	2,75 €	+10,9 %	

⁽¹⁾ Cette tranche est celle prise en compte dans la facture 120 m³.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, sont ici listés les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.):

- Participation communale au raccordement à l'Eau du Sud Parisien (augmentation approuvée par délibération en date du 17 décembre 2010).

REPARTITION AU 1^{ER} JANVIER 2013



Recettes d'exploitation 2012 (en € HT)

	En 2011		En 2012	
	collectivité	délégataire	collectivité	délégataire
Vente d'eau aux abonnés (parts fixe et variable avec redevances)	38 208 €	56 184 €	39 318 €	53 059 €
Autres recettes	/	1 884 €	/	1 175 €
Ristournes	/	/	/	1 323
Sous-Total	38 208 €	58 068 €	39 318 €	55 557 €

+

Autres produits d'exploitation	/	6 567 €	/	8 813 €
--------------------------------	---	---------	---	---------

=

Total	38 208 €	64 635 €	39 318 €	64 370 €
-------	----------	----------	----------	----------

Total recettes d'exploitation 2011 (part collectivité + part délégataire)

= 102 843 €

Total recettes d'exploitation 2012 (part collectivité + part délégataire)

= 103 688 €

Soit une variation de
+0,81 %

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur induit une suppression des branchements en plomb.

Branchements en plomb changés en 2012	nombre	65
	pourcentage ⁽¹⁾	61,9 %
Branchements en plomb restant à changer au 01/01/2013	nombre	3
	pourcentage ⁽¹⁾	2,85%

⁽¹⁾ pourcentage calculé par rapport au nombre total de branchements en plomb : 105

Travaux engagés au cours de l'exercice

TRAVAUX ET INVESTIGATIONS REALISES PAR LE DELEGATAIRE :

- Renouvellement de 65 branchements plombs ;
- Renouvellement de 79 compteurs ;
- Réparation de 2 fuites sur canalisations et équipements ;
- Réparation de 2 fuites sur compteur ;
- 595 ml de canalisations inspectées par l'unité de recherche de fuites, selon la méthode de corrélation acoustique, ont permis de détecter 4 fuites.

TRAVAUX ET INVESTIGATIONS REALISES PAR LA COLLECTIVITE :

- Pas de travaux et études réalisés en 2012 ;
- Etudes de diagnostic pour la réhabilitation du château d'eau de Lumigny prévue en 2013.

État de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette (montant restant dû)		40,01 €
Montant remboursé durant l'exercice	capital	40,01 €
	intérêts	0,00 €

En raison d'un prêt à taux zéro de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la commune n'a pas à rembourser de frais liés aux calculs d'intérêts.

Amortissements

Pour l'année 2012, la dotation aux amortissements a été de **24 659,36 €** (cette dotation aux amortissements annoncés regroupe l'eau et l'assainissement sur un budget commun).

4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ex-DDASS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}) \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Analyses ...	Prélèvements réalisés	Prélèvements non-conformes	Taux de conformité
... microbiologiques	9	0	100 %
... physico-chimiques	13	6	53,85 %

Les analyses effectuées ont été réalisées par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	
+ 10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	X
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	X
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	X
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	30	30	0 %

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V_6 + V_3) \times 100}{V_1 + V_2}$$

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Rendement	95,3 %	86,8 %	-8,91 %

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non-comptés se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Indice linéaire des volumes non-comptés	0,4 m3/jour/km	0,92 m3/jour/km	+ 56,52 %

Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Indice linéaire de pertes en réseau	0,3 m3/jour/km	0.86 m3/jour/km	+ 65,11 %

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

Codification	Indicateurs	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1275	1148
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,74 €/m3	2,75 €/m3
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,0 %	100,0 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	61,5 %	53,9 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30	30
P104.3	Rendement du réseau de distribution	95,3 %	86,8 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,37 m3/jour/km	0,92 m3/jour/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,32 m3/jour/km	0,86 m3/jour/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Non renseigné	Non renseigné
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0 %	0 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Non concerné	Non concerné
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (si CCSPL)	2,24 u/1000 abonnés	15,66 u/1000 abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (si CCSPL)	100,00 %	100,00 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (si CCSPL)	Non concerné	Non concerné
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (si CCSPL)	0,27 %	0,45 %
P155.1	Taux de réclamations (si CCSPL)	4,48 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés